

## Conseil municipal du 27 décembre 2013

L'An Deux Mille treize et le 27 décembre, à 20h00,  
Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Présents : 9 Représentés : 3 Votants : 12

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD – Mme Dominique CLARIN -Maurice VACHER - Francine CHENAVAS - Ludovic MARTINEZ - Cyril MUGUET - François DELBOS et Gérald BERRUYER.

Absent : GUIRONNET François

Pouvoirs : CARRIER Gérard à AGERON J-Paul, HABRARD Jacques à VACHER Maurice, BERRUYER Catherine à BOUVIER RAMBAUD Bernard

Secrétaire de séance : CHENAVAS Francine

- ❖ Lecture du compte rendu de la réunion en date du 29 novembre 2013.
- ❖ Intervention de Me la Trésorière de Roybon pour passer en revue la proposition de budget 2013 du lotissement « le Chambaran ».

### ❖ DELIBERATIONS :

- Subvention d'équilibre et prêt transitoire au budget annexe lotissement d'habitation « Le Chambaran »

Monsieur le Maire indique que la création du budget annexe « lotissement le Chambaran » nécessite que soit versée une subvention d'équilibre d'un montant de 7584.31 Euros TTC inscrit au compte 6748, et que soit mis en place un prêt transitoire de la commune de Marcilloles au budget annexe lotissement. Ce prêt sera remboursable après la vente de la totalité des terrains, il sera d'un montant de 104 941.13 Euros et inscrit au compte 276348.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le maire à procéder à ces démarches dès que possible.

- Renforcement du chemin des Nicolaux en 2014 et lutte contre les inondations. Demande de subvention au titre de la DETR 2014 et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des fortes pluies d'octobre dernier, les eaux pluviales du plateau de Pajay se sont concentrées au niveau du chemin des Nicolaux, ravinant les terres et la voirie et inondant les parcelles en contrebas. Certaines propriétés ont été menacées directement par ces flux torrentiels le 23 octobre 2013, et nécessitent d'être protégées par des aménagements de voirie adaptés. Monsieur le Maire présente aux conseillers les travaux de réfection de chaussée et d'aménagement hydrauliques qu'il souhaite réaliser chemin des

Nicolaux, sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Alpes Etudes. La commune compte solliciter les financements de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour la réalisation de ce programme de voirie estimé à 172.500 € H.T.-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le programme de travaux du chemin des Nicolaux pour 2014, consistant en réparation de l'existant et création de structures drainantes anti-inondation pour un montant de dépenses estimé à 172.500 € H.T.-

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de l'État, au titre de la D.E.T.R., pour un montant de 42.000 €, et le charge d'établir le dossier de subvention demandé.

- Accepte le plan de financement suivant :

**Dépenses :**

- Travaux de voirie réfection des Nicolaux	
22.500 €	
suite aux intempéries du 23.10.2013	75 000 €
- Travaux hydrauliques contre les eaux	
15.000 €	
de ruissellement	75.000 €
hydrauliques	
Frais d'études Alpes Etudes	<u>22.500 €</u>
4.500 €	

TOTAL DEPENSES H.T. :  
172.500 €

**Recettes :**

- Subvention Etat DETR 30 %	
sur travaux de réfection suite orage	
- Subvention Etat DETR 20%	
sur travaux de protection	
- Subvention Etat DETR 20%	
sur frais d'études contre les	
inondations	
-Emprunt :	<u>130.500 €</u>

TOTAL RECETTES H.T. :  
172.500 €

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Courrier de la SPA concernant le renouvellement de la convention annuelle.
- Courrier des sœurs Trinitaires qui nous souhaitent un Joyeux Noël.
- Courrier de l'école Notre Dame de la trinité, la directrice, le personnel, l'OGEC et l'APPEL qui nous souhaitent un Joyeux Noël.
- Courrier de la Ligue contre le Cancer.
- Remerciements de Edith Curcio suite au décès de son papa.
- Remerciements de Françoise Berruyer suite au décès de sa maman.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.